

DECISION DU MAIRE N° 055/2023
prise en application de la délibération n° 044/2020

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION
ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DE LA RENARDIERE**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 en date du 9 juin 2020, donnant délégation au Maire pour prendre, au nom de la commune, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22-16 et L2122-23,

Vu les 3 offres reçues par ACOBA, AMOFI et ASCISTE INGENIERIE GRAND OUEST,

Vu le rapport d'analyse,

DECIDE

Article 1^{er} : L'offre de la société ASCISTE INGENIERIE GRAND OUEST sise au 45 rue de la Marbellière 37300 JOUE LES TOURS est retenue pour un montant de **18 900 EUROS TTC**.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Monsieur Le Sous-Préfet du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 29/06/2023

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le : mis en ligne le 04/07/2023

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

